



Adil Information Energie

44, rue Faventines
BP 1022 - 26010 Valence Cedex
04 75 79 04 13 - Fax. 04 75 79 04 54
E-mail : pieadil26@dromenet.org
Site : <http://pie.dromenet.org>

Permanences téléphoniques

Mardi à jeudi9h00 - 12h00

Permanences d'accueil sans rendez-vous

Mardi à jeudi8h30 - 12h00

.....13h00 - 17h30

Vendredi8h30 - 12h00

.....13h00 - 16h15

Bois

Chaudière auto. bois déchiqueté ou granulés de bois

Démarche

3

1

Chauffage & eau chaude

1 Consultation et choix d'un installateur agréé QUALIBOIS AUTO www.qualit-enr.org/annuaire

2 Envoi du dossier de demande de subvention au **Département de la Drôme** (pour les chaudières bois déchiqueté).

3 Démarrage des travaux après retour de l'accusé de réception du **Département de la Drôme** (pour les chaudières bois déchiqueté).

4 Envoi de la facture acquittée et de l'attestation de mise en service au **Département de la Drôme** pour le versement de la subvention (pour les chaudières bois déchiqueté).

5 Joindre la facture acquittée à la déclaration de revenus de l'année suivant les travaux pour bénéficier du **crédit d'impôt**.



Réalisation - impression : ADIL PIE / Graphisme : Audrey Carreira-Xavier Papier recyclé

Les granulés et les plaquettes issus de la transformation des déchets de bois ou directement de l'exploitation forestière représentent aujourd'hui des alternatives à la fois écologiques et compétitives aux énergies traditionnelles utilisées pour le chauffage d'une habitation. Ces deux combustibles sont utilisés dans des chaudières à alimentation automatique souples de fonctionnement.

>>



Rhône-Alpes



Dispositions : septembre 2012

Principe

1

BOIS DÉCHIQUETÉ



Pour une maison chauffée avec 2 000 litres de fioul ou 1,5 tonne de propane :
Quantité de combustible : 22 MAP*
Volume total du silo : 30 m³
Emprise au sol (chaudière + silo) : 20 m²
Investissement moyen : 25 000 € TTC
***m³ apparent plaquettes**

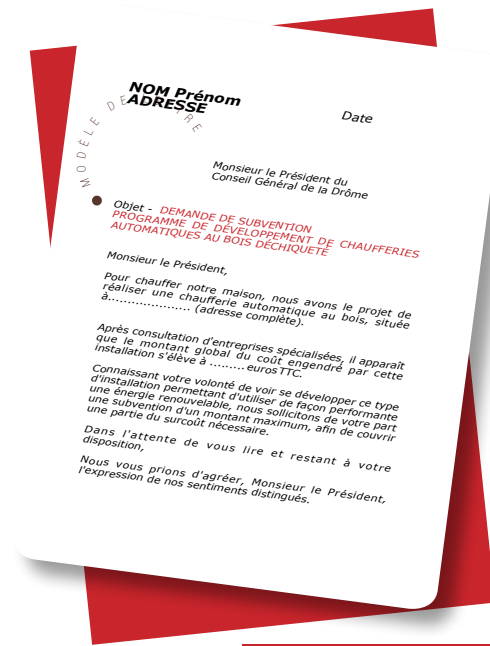
E
X
E
M
P
L
E

GRANULÉS DE BOIS



Pour une maison chauffée avec 2 000 litres de fioul ou 1,5 tonne de propane :
Quantité de combustible : 4 tonnes
Volume total du silo : 8 m³
Emprise au sol (chaudière + silo) : 15 m²
Investissement moyen : 15 000 € TTC

E
X
E
M
P
L
E



Pour vous aider à acquérir ce type d'équipement, il existe un crédit d'impôt (le Crédit d'impôt est une aide financière attribuée par l'Etat aux particuliers, imposable ou non, pour faciliter l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables dans leur résidence principale) et une subvention du Département de la Drôme. Vous pouvez également recourir à l'**éco-prêt à taux zéro** et au **dispositif des certificats d'économies d'énergie** pour financer votre projet (nous consulter pour en connaître les conditions).

Aides financières

		Conditions:																		
2																				
Crédit d'impôt	15% 23% du coût TTC de la chaudière 26% 34% pour le remplacement d'un système de chauffage bois existant et de sa destruction, dans la limite d'un plafond de dépenses défini par l'article 200 quater du code général des impôts (16 000 € pour un couple soumis à imposition commune).	XX% taux de crédit d'impôt majoré (liste des conditions sur document Crédit d'Impôt Développement Durable) • chaudière répondant aux normes NF EN 303.5 ou 12089																		
Subventions forfaitaires plaquettes	 2 500 euros*	• consulter un installateur agréé QUALIBOIS AUTO (www.qualibois.org)																		
Subventions forfaitaires granulés	non subventionné																			
Dossier de demande de subvention au Département de la Drôme pour une chaudière bois déchiqueté individuelle	Une lettre de demande de subvention (modèle ci-dessus). Le devis de l'installation avec une distinction des coûts matériel/main d'oeuvre, et précision des normes NF EN 303.5 ou EN 12089. Un RIB ou un RIP agrafé à la lettre de demande. La fiche descriptive de l'installation disponible auprès de l'ADIL Information Energie. Le ou les derniers avis d'imposition du foyer.	* sous conditions de ressources																		
Dossier à envoyer à	Monsieur le Président du Département de la Drôme Service Environnement 26 avenue du Président Herriot 26026 VALENCE CEDEX	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personnes par foyer</th> <th>Revenus annuels fiscaux de référence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 personne</td> <td>26 500 €</td> </tr> <tr> <td>2 personnes</td> <td>37 100 €</td> </tr> <tr> <td>3 personnes</td> <td>45 050 €</td> </tr> <tr> <td>4 personnes</td> <td>53 000 €</td> </tr> <tr> <td>5 personnes</td> <td>60 950 €</td> </tr> <tr> <td>6 personnes</td> <td>68 900 €</td> </tr> <tr> <td>7 personnes</td> <td>76 850 €</td> </tr> <tr> <td>8 personnes et +</td> <td>84 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence	1 personne	26 500 €	2 personnes	37 100 €	3 personnes	45 050 €	4 personnes	53 000 €	5 personnes	60 950 €	6 personnes	68 900 €	7 personnes	76 850 €	8 personnes et +	84 800 €
Nombre de personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence																			
1 personne	26 500 €																			
2 personnes	37 100 €																			
3 personnes	45 050 €																			
4 personnes	53 000 €																			
5 personnes	60 950 €																			
6 personnes	68 900 €																			
7 personnes	76 850 €																			
8 personnes et +	84 800 €																			